

S.C.P. NADAL - CARRERE - MEHAY - RAZES

COPIE

Huissiers de Justice Associés

22 Boulevard Carnot - 81000 ALBI

☎ 05.63.54.18.52 - 📠 05.63.38.28.17

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE DIX JUIN

A la requête de la **Société SPORT SYSTEM**, Société à responsabilité limitée dont le siège social est Zone Industrielle ALBI POLE, avenue de la Martelle à 81150 TERSSAC (Tarn), société prise en la personne de son Gérant et Représentant Légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, Monsieur Philippe CORNEAU.

Lequel m'expose :

Que la société SPORT SYSTEM est spécialisée dans la modification des cartographies de véhicules de tout genre (poids-lourds, supers-lourds, tracteurs agricoles ...).

Que les corrections qui sont réalisées sur les cartographies ont pour finalité d'optimiser d'une manière générale le fonctionnement des moteurs et d'en améliorer le rendement.

Qu'en agissant sur différents paramètres techniques (puissance, couple et autres), les techniciens de la société SPORT SYSTEM peuvent ainsi réduire de façon très significative la consommation de carburant des véhicules.

Que différents tests ont déjà été réalisés in situ et sous mon autorité, sur des véhicules poids lourds (camions et semi-remorques).

Que les essais en question ont permis de révéler effectivement que les modifications opérées sur les cartographies des moteurs diesel induisaient de façon très nette une baisse de consommation laquelle s'est avérée très significative.

Que la société SPORT SYSTEM souhaite aujourd'hui faire réaliser un autre test in situ sur un autre véhicule de type camping-car.

Qu'afin d'assurer la conservation de ses droits et actions futures, elle me requiert à l'effet d'assister au déroulement du test et de prendre acte des différentes mesures qui seront réalisées et d'une manière générale d'y faire toutes constatations utiles.

Ce faisant, déférant à cette réquisition,

Je soussigné, **Maître Philippe NADAL**, membre de la Société Civile Professionnelle, Philippe NADAL, Carole CARRERE-CASTANIE, Patricia MEHAY, Stéphanie RAZES, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un office sis à ALBI (Tarn), 22 Boulevard Carnot,

Certifie m'être transporté ce jour, mois et an que dessus, au siège social de la société SPORT SYSTEM, Zone Industrielle ALBI POLE - avenue de la Martelle à 81150 TERSSAC (Tarn), où là étant, j'ai pu procéder aux constatations suivantes :

Etant à l'adresse indiquée, j'ai rencontré Monsieur Jérôme MARECHAL ainsi que Monsieur Ludovic BOUDOU.

Ces derniers m'indiquent et me précisent que l'essai in situ va être réalisé sur un véhicule de type camping-car.

Le véhicule en question est un véhicule camping-car modèle EUROPEO 91 P.

Il s'agit d'un véhicule de marque FIAT 170 MULTI JET immatriculé BG - 335 - MX avec moteur de 3 litres de cylindrée.

Le poids à vide de ce véhicule est de 2,925 tonnes.

Le poids total autorisé est de 3,5 tonnes.

Monsieur Jérôme MARECHAL m'indique et me précise que l'essai va être réalisé en fait en deux phases ; le premier essai sera réalisé avec une version modifiée de la cartographie par la société SPORT SYSTEM.

Le deuxième essai sera réalisé avec la cartographie d'origine du véhicule FIAT.

Bien évidemment les trajets seront strictement identiques, il s'agit d'un trajet en boucle dont les étapes sont les suivantes :

Départ : sortie ALBI POLE TERSSAC direction GRAULHET, REALMONT, ALBAN,
Retour : VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS et arrivée au rond-point entrée ALBI.

Monsieur Jérôme MARECHAL m'a donné copie d'une fiche sur laquelle je devrais effectuer des comptages et des mesures tous les 5 kilomètres.

Tous les 5 kilomètres parcourus, je noterai à la fois les temps de passage ainsi que les consommations cumulées au temps de passage en question.

Je précise que le trajet accuse une distance de 100 kilomètres.

Nous avons donc réalisé un premier essai sur le véhicule camping-car EUROPEO.

La cartographie du moteur FIAT a été modifiée par la société SPORT SYSTEM.

Monsieur Ludovic BOUDOU a pris le volant du véhicule camping-car, Monsieur Jérôme MARECHAL étant resté à l'arrière, je suis resté quant à moi assis, côté passager et j'ai effectué donc les comptages et les mesures successives aux temps de passage requis à savoir tous les 5 kilomètres.

Il est important de préciser que pendant le déroulement du premier trajet, j'ai pu constater que Monsieur Ludovic BOUDOU a respecté de façon très stricte les règles du Code de la Route.

Une fois le premier essai réalisé, nous sommes donc revenus au siège social de la société SPORT SYSTEM.

Comme convenu, il fut remis dans son état initial et dans son état d'origine la cartographie du moteur FIAT.

Nous avons donc, Monsieur BOUDOU, Monsieur MARECHAL et moi-même réalisé un deuxième essai in situ et dans des conditions strictement identiques au premier.

Les conditions sont donc strictement similaires qu'il s'agisse du trajet lui-même ou des conditions climatiques lesquelles n'ont pas varié.

Nous avons donc remis à zéro la position du compteur du débitmètre qui est un appareil de mesure de marque AIC modèle 888.

Au même point de retard, à la sortie de la zone industrielle ALBI POLE commune de TERSSAC, nous avons donc démarré et nous sommes dirigés dans la même direction à savoir Graulhet.

Nous avons donc emprunté strictement le même trajet en passant aux mêmes étapes.

Quant à moi et de la même façon, j'ai donc tous les 5 kilomètres et aux différents temps de passage effectué les mesures requises à savoir d'une part, les temps de passage ainsi que les consommations cumulées.

Le tableau des mesures effectuées tant sur le trajet en version SPORT SYSTEM que sur le trajet en version origine s'établit comme suit :

KMS	Tp 1	Conso 1 en litre	Tp 2	Conso 2 en litre
5	3 minutes 01 seconde	0,825	2 minutes 57 seconde	0,84
10	5 minutes 40 secondes	1,53	5 minutes 33secondes	1,59
15	8 minutes 24 secondes	2,160	8 minutes 16 secondes	2,22
20	12 minutes 50 secondes	2,85	12 minutes 50 secondes	2,95
25	16 minutes 40 secondes	3,30	16 minutes 46 secondes	3,405

30	20 minutes 31 secondes	3,63	20 minutes 52 secondes	3,735
35	26 minutes 58 secondes	4,155	26 minutes 53 secondes	4,302
40	31 minutes	4,595	30 minutes 45 secondes	4,78
45	35 minutes 21 secondes	5,098	35 minutes 20 secondes	5,28
50	41 minutes	5,65	42 minutes 20 secondes	5,825
55	46 minutes 05 secondes	6,35	47 minutes 22 secondes	6,703
60	50 minutes 05 secondes	6,89	51 minutes 20 secondes	7,300
65	54 minutes 01 seconde	7,51	55 minutes 18 seconde	7,932
70	58 minutes 10 secondes	8,164	59 minutes 30 secondes	8,593
75	1 heure 02 minutes 30 secondes	8,78	1 heure 03 minutes 55 secondes	9,265
80	1 heure 07 minutes	9,37	1 heure 08 minutes	9,912
85	1 heure 10 minutes	9,67	1 heure 12 minutes	10,267
90	1 heure 15 minutes 12 secondes	9,97	1 heure 17 minutes	10,611
95	1 heure 19 minutes	10,36	1 heure 21 minutes	11,055
100	1 heure 22 minutes	10,626	1 heure 24 minutes 40 secondes	11,387

En conclusion, nous avons pu constater que sur la version modifiée SPORT SYSTEM, le temps de transport sur les 100 kilomètres est de 1 heure 22 minutes pour une consommation cumulée de 10,626 litres.

Sur la version origine, le temps du trajet pour les 100 kilomètres est de 1 heure et 24 minutes 40 secondes pour une consommation cumulée de 11,387 litres.

Sur ce, et mes constatations terminées, je me suis retiré et de tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès verbal de constat, pour servir et valoir, à ma Société requérante, ce que de droit.

Me Philippe NADAL



Le présent a été établi 2 pages.

Coût :

Article 6 & 7..... 580,00
 Article 18..... 6.68

H.T..... 586,68
 TVA..... 114,93
 Taxe Fiscale..... 9.15

 T.T.C..... 710,82

0	0 minutes 00 secondes	0,00	0 minutes 00 secondes	0,00
1	1 minutes 00 secondes	0,15	1 minutes 00 secondes	0,15
2	2 minutes 00 secondes	0,30	2 minutes 00 secondes	0,30
3	3 minutes 00 secondes	0,45	3 minutes 00 secondes	0,45
4	4 minutes 00 secondes	0,60	4 minutes 00 secondes	0,60
5	5 minutes 00 secondes	0,75	5 minutes 00 secondes	0,75
6	6 minutes 00 secondes	0,90	6 minutes 00 secondes	0,90
7	7 minutes 00 secondes	1,05	7 minutes 00 secondes	1,05
8	8 minutes 00 secondes	1,20	8 minutes 00 secondes	1,20
9	9 minutes 00 secondes	1,35	9 minutes 00 secondes	1,35
10	10 minutes 00 secondes	1,50	10 minutes 00 secondes	1,50